

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Séance du Vendredi 10 Décembre 2021

-----oOo-----

DELIBERATION N° 1
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 10 Décembre 2021

ETAIENT PRESENTS

Mme ANDRIEU-BONNET, M. BACHEVALIER, Mme BARDUCA-FAUQUET, MM. BASTID, BENEZET, Mme BERGERI, M. BLANC, Mme BORIES, MM. BOUAD, BOUGET, Mme BOYER, M. CHASSARY, Mmes CHAULET, COUVREUR, MM. CRAUSTE, DELORD, Mmes DHERBECOURT, FARDOUX-JOUVE, FORTUNAT-DESCHAMPS, MM. FUSTER, GAILLARD, GRAS, Mme GUARDIOLA, M. LARROQUE, Mme LAURENT-PERRIGOT, M. MALAVIEILLE, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MONDET, M. NICOLAS, Mme NURY, M. PASCAL, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, RIBOT, Mmes ROULLE, SARTRE, MM. SCORSONE, SERRE, TIBERINO, VALADIER.

PROCURATION(S)

Madame GARDEUR-BANCEL pour Monsieur TIBERINO, Madame GIANNACCINI pour Monsieur LARROQUE, Madame NICOLLE pour Monsieur PISSAS, Madame NOGUIER pour Madame ANDRIEU-BONNET, Monsieur PLANTIER pour Madame ROULLE.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2022

N° 1



SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

VU le rapport n° 101 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, Monsieur NICOLAS

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3312-1 et D. 3312-12,

VU le Projet de loi de finances (PLF) pour 2022 enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 22 septembre 2021 (PLF N° 4482),

VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 29 novembre 2021,

VU les pièces du dossier,

Considérant l'obligation de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

A L'UNANIMITE,

Madame GIANNACCINI est présente lors de l'examen de ce dossier.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Conformément aux articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, l'Assemblée départementale a débattu sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022 présentées par Madame la Présidente du Conseil départemental.

Sont intervenu(e)s au débat :

- Madame Valérie MEUNIER
- Monsieur Philippe RIBOT
- Monsieur Robert CRAUSTE
- Monsieur Christian BASTID
- Monsieur Christophe SERRE

ARTICLE 2 :

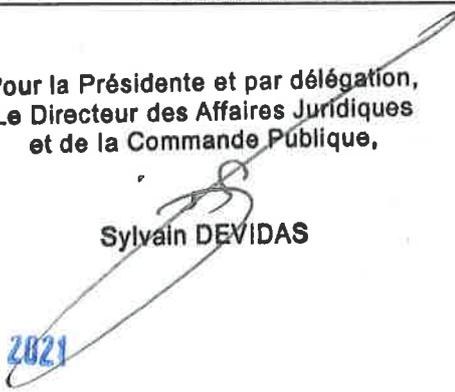
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR AMPLIATION
Pour la Présidente et par délégation,
Le Chef de service des Assemblées,


Delphine PALOC

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique,


Sylvain DEVIDAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :
- L'affichage le : **24 DEC. 2021**
- La transmission au représentant de l'Etat le : **24 DEC. 2021**